

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**EXANE PLEIADE TRÉSORERIE – PART I (CODE ISIN: FR0010560656)  
OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2009/65/CE  
Société de gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT**

**OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**Objectif de gestion :** Exane Pléiade Trésorerie (le « FCP ») vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

**Stratégie d'investissement :** Le FCP est géré de manière active et discrétionnaire en fonction des anticipations de la Société de Gestion. La gestion du FCP associe une stratégie de type long / short equity et une stratégie monétaire. La stratégie long / short equity est limitée à 60% de l'actif net du FCP. Sous réserve du respect de cette limite, l'allocation du FCP entre ces deux stratégies est discrétionnaire selon les anticipations du gérant.

Les stratégies long / short equity consistent à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées, et, en couverture, un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées.

La construction de la stratégie long/short equity s'effectue : soit directement par l'achat direct d'actions ou par l'utilisation d'instruments dérivés, négociés de gré à gré ou sur le marché coté, de type SWAP, CFD ou contrat à terme ; soit indirectement par l'intermédiaire de la gamme d'OPCVM et fonds d'investissement gérés par Exane Asset Management en long/short equity ou en long only, l'exposition directionnelle au risque marchés actions faisant alors l'objet d'une couverture (les « Fonds Sous-Jacents »). L'objectif de gestion des Fonds Sous-Jacents est de chercher à délivrer une performance absolue et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

La construction de la stratégie monétaire s'opère par l'achat de titres de créances ou par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires. L'exposition nette au risque marchés actions évolue entre -5% et +10%.

L'exposition totale du FCP définie comme la somme des expositions à chacun des Fonds Sous-Jacents est ajustée de manière à ce que le FCP maintienne une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives n'excédant pas 2% sur longue période.

**Univers d'investissement :** géographiquement, l'univers d'investissement est mondial, avec une dominante européenne.

**Autres informations :**

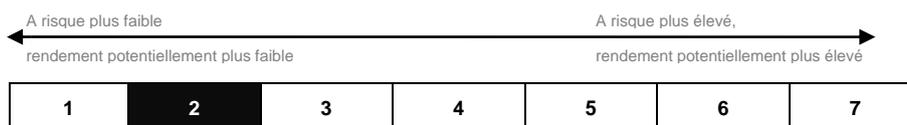
Le FCP est un OPCVM de capitalisation.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

**Durée minimum de placement recommandée :** le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

**Faculté de rachat des actions souscrites :** les demandes de souscription et de rachat sont reçues par le centralisateur Société Générale chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 12 heures (J-1) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J).

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



L'indicateur synthétique de risque classe le FCP sur une échelle allant de 1 à 7, sur la base du contrôle des risques réalisé par la société de gestion visant à ne pas excéder une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives de 2% sur longue période.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition diversifiée du FCP au risque action explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le FCP peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

**Risque de contrepartie:** Le FCP et les Fonds Sous-Jacents peuvent encourir des pertes au titre de leurs engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur leurs opérations de swaps, de CFD ou de contrats à terme en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

**Risque lié aux instruments financiers dérivés:** Le FCP et les Fonds Sous-Jacents utilisent des instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent présenter certains risques tels que (sans s'y limiter), le risque lié à l'effet de levier, ou le risque de liquidité. Si un tel risque se produit, cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de crédit :** le FCP et les Fonds Sous-Jacents sont investis dans des titres émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent pas faire face à leurs engagements.

**Risque de liquidité :** les Fonds Sous-Jacents sont investis dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels les gérants initient ou liquident les positions.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## FRAIS DE LA PART I

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,49% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

La part I est éligible aux investisseurs institutionnels et assimilés, investisseurs souscrivant via distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil indépendant ou de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ainsi que tout autre investisseur autorisé par la société de gestion.

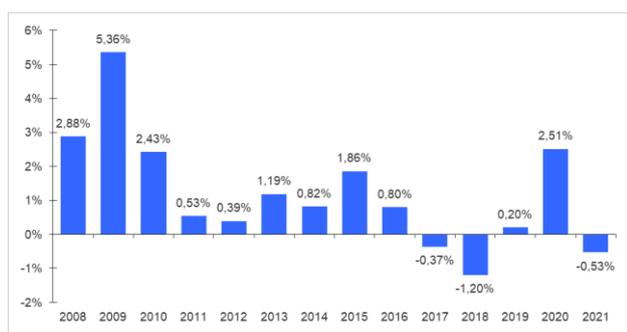
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont toujours des pourcentages maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir auprès de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants intègrent les frais directs prélevés au niveau du FCP et les frais indirects (notamment, les commissions de performance) prélevés au niveau des Fonds Sous-Jacents. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section intitulée « Informations concernant les frais, les commissions et la fiscalité » à la page 13 du prospectus.

## PERFORMANCES PASSES DE LA PART I



• Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

• La date de lancement de la part I du FCP est le 27 décembre 2007.

• Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.

• Les performances affichées sont calculées en euros, nettes de tous les frais à la charge du fonds.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les prospectus, rapports annuel et semestriel du fonds ainsi que toute information pratique telle que la valeur liquidative à jour des parts sont disponibles gratuitement en français auprès du FCP ou sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.exane-am.com](http://www.exane-am.com)

Dépositaire, conservateur, établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat par délégation de la société de gestion et établissement en charge de la tenue des registres de parts :

Société Générale

Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris.

Adresse de la fonction de dépositaire : 75886 Paris cedex 18.

Adresse de la fonction de centralisation des ordres et de tenue des registres : 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles

sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

[https://exane-am.politique\\_remuneration\\_fr](https://exane-am.politique_remuneration_fr);

un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

La société de gestion ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP peut être constitué d'autres types de parts. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus

du FCP ou sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment.

Le FCP est agréé en France et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation française, l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion Exane Asset Management est agréée par la France et règlementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe de parts ne peut être offerte ou vendue (i) à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 ou (ii) à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie tels que visés dans le règlement UE N°833/2014, qui sont considérées comme des Personnes Non Eligible au sens de l'article 3 du règlement.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2022/06/07.